

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le trois février, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON et Luis POUPON.

Absents excusés : Didier DANGEUL, José HEINTJE, Arnaud PAUMIER, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Luis POUPON.

Monsieur le maire soumet le compte-rendu de la séance du 6 janvier 2016 à l'approbation du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Animations : organisation d'un concours des jardins potagers

En remplacement du prix de fleurissement, la municipalité propose un concours de jardins potagers ouvert à tous les Tressonnais, qu'ils habitent le bourg ou la campagne.

Cyrille Landreau, responsable du développement de l'activité maraîchage au domaine de Pescheray, est présent à la réunion pour apporter son regard de professionnel sur la grille de notation à mettre en place.

Les personnes intéressées devraient s'inscrire en mairie. Le jury visiterait leur potager en leur présence au cours du mois de septembre, ce qui permettrait de récompenser les personnes qui gardent leur potager beau jusqu'à la fin de l'été. À la suite des visites, le jury se retrouverait pour délibérer. La remise des prix se ferait fin novembre.

Les élus présents s'accordent sur ces modalités et décident de lancer un concours de jardin potager cette année.

Les informations pratiques seront publiées dans *Tresson Express* et sur www.tresson.fr.

Budget primitif : préparation

Les comptes définitifs de l'année 2015 font apparaître les résultats ci-après.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	51010,25 €	305889,62 €
Recettes	148949,79 €	395122,00 €
Résultat	97939,54 €	89232,38 €

Il est décidé que la commission Budget se réunira mardi 23 février, à 19 heures, en mairie pour définir les investissements à venir.

Accessibilité des bâtiments recevant du public : dossiers à compléter

En septembre, la municipalité a constitué des dossiers Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) afin d'obtenir des dérogations dans le temps ou des dérogations définitives en ce qui concerne la mise en conformité de ses bâtiments ouverts au public avec les règles d'accessibilité.

Jugés incomplets, les dossiers pour l'école, la mairie et la salle des Rosiers ont été retournés. Les élus disposent de quatre mois pour rédiger des notices d'accessibilité, préciser le calendrier des travaux, qui devront débuter dès 2016, et fournir de nouveaux plans cotés.

Les élus présents affirment leur attachement à effectuer les aménagements nécessaires et à commencer les travaux au plus tôt au regard des possibilités de financement. Les pièces administratives manquantes seront expédiées dans le délai imparti.

Associations : subventions annuelles

Un courrier a été adressé à toutes les associations communales pour les inviter à remplir le formulaire de demande de subvention annuelle qui devra être accompagné du bilan financier 2015 et d'une présentation des projets 2016.

À ce jour, seule la compagnie du Cirque d'anges heureux a déposé ces documents. Elle sollicite une aide financière de 500 € afin de poursuivre la journée « Tresson, très cirque » organisée chaque année en mai.

Les élus présents décident d'allouer une aide de 300 € au Cirque d'anges heureux.

Ce montant sera inscrit en dépense de fonctionnement à l'article 6574.

Les demandes émanant d'autres associations seront étudiés ultérieurement.

Immobilier : baisse du prix demandé pour le 18, rue des Rosiers

Bien communal proposé à la vente par décision du 4 mars 2015, la maison du 18, rue des Rosiers est affichée au prix de 32000 € à débattre, chez M^c Claire Cuisenier-Marie, notaire à Saint-Calais.

France Domaine avait auparavant estimé le bien entre 27000 € et 33000 € sur photos.

Aucun acheteur potentiel ne s'est manifesté à ce jour pour ce logement à rénover en totalité.

L'agence Argilimmo, de Bouloire, vient d'effectuer une estimation sur site. Elle suggère de revoir les prétentions considérablement à la baisse pour se rapprocher de la moyenne locale.

Les élus présents décident d'une nouvelle mise à prix de 17500 € net vendeur pour le bien immobilier situé au 18, rue des Rosiers.

M^e Cuisenier-Marie sera prévenue de cette décision. Le bien sera également mis en vente à l'agence Argilimmo.

Restauration de l'église : proposition d'adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine aide les collectivités à restaurer leur patrimoine en recueillant les dons des particuliers et des entreprises, qui ont alors droit à une réduction d'impôt.

Cette association reconnue d'utilité publique travaille de concert avec les Bâtiments de France dans le respect des matériaux et des savoir-faire pour une restauration de qualité.

Les élus présents se disent intéressés par un partenariat avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'église mais pas avant 2017.

Questions diverses

Perche sarthois : création de circuits de cyclotourisme

Le Perche sarthois poursuit le développement du cyclotourisme avec la création de boucles vélo. Les circuits ont été validés par les communautés de communes, il faut maintenant les matérialiser par une signalétique propre (panneaux verts). Le Perche sarthois prend en charge les aménagements et les frais (enveloppe de 2000 € par communauté de communes).

Une permission de voirie sera accordée pour la pose des panneaux sur le domaine public routier communal.

Siaep : renouvellement du contrat d'affermage

Chantal Buin et Michel Blot ont participé, en tant que délégués communaux, à la réunion du syndicat d'eau potable de la région de Bouloire, le 28 janvier 2016. Lors de cette réunion, le contrat d'affermage de la société Véolia Eau a été renouvelé pour 12 ans (seize voix pour, huit voix contre, une abstention et un nul pour 26 votants).

Il a aussi été décidé une augmentation du mètre cube d'eau au 1^{er} septembre 2016.

Tennis de table : recherche d'un lieu de pratique

La fédération départementale de tennis de table est à la recherche de lieux pour développer sa discipline dans les communes. La salle des Rosiers pourrait convenir.

Les élus attendent toutefois la rencontre prévue avec un représentant de la fédération pour en savoir plus sur les modalités de mise en œuvre.

Lutte contre les ragondins : acquisition de matériels

Suite à la réunion du 2 novembre 2015, la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Sarthe modifie la méthode de lutte contre les ragondins.

Celle-ci s'effectuera tout au long de l'année, à charge pour la commune d'acquérir le matériel nécessaire. En l'occurrence des cages, dont cinq ont été commandées au FDGDON (Groupement de défense contre les organismes nuisibles), et un congélateur pour stocker les animaux morts.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 2 mars 2016, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, S. GAUDIN, R. MASSON, L. POUPON, V. SAMSON.